

5 rue Pasteur 78100 Saint-Germain-en-Laye Téléphone : 01 30 87 47 10 www.inspe-versailles.fr

Relevé de décisions du conseil d'institut de l'INSPÉ

Séance du 17 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Institution

- a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 27 juin 2022 (pour approbation)
- b. Bilan d'activité 2021-2022 (pour information)
- c. Information relative aux élections au conseil d'institut

2. Scolarité

- a. Réussite aux concours et diplômes 2021-2022 (pour information)
- b. Descriptif DIU "Professeur et CPE entrée dans le métier" pour lauréat mi-temps (pour approbation)
 - c. Offre de formation INSPÉ 2022-2023 (pour approbation)
 - d. Effectifs 2022-2023 (pour information)

3. Finances

a. Budget prévisionnel 2022 (pour approbation)

4. Questions diverses			

1. a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 27 juin 2022 (pour approbation),

Le conseil d'institut adopte à la majorité absolue des membres présents ou représentés, le procès-verbal du conseil d'institut du 27 juin 2022 :

voix pour:
 voix contre:
 voix abstention:
 procuration pour:
 procuration contre:
 procuration abstention:

Membres ne prenant pas part au vote : 0













2. b. Descriptif DIU "Professeur et CPE - entrée dans le métier" pour lauréat mi-temps (pour approbation

Le conseil d'institut adopte à la majorité absolue des membres présents ou représentés, le DIU "Professeur et CPE - entrée dans le métier" pour lauréat mi-temps :

- voix pour : 11 - procuration pour : 4
- voix contre : 0 - procuration contre : 0
- voix abstention : 0 - procuration abstention : 0

Membres ne prenant pas part au vote : 0

2. c. Offre de formation INSPÉ 2022-2023 (pour approbation)

Le conseil d'institut adopte à la majorité absolue des membres présents ou représentés, l'offre de formation INSPÉ 2022-2023 :

- voix pour : 11 - procuration pour : 4
- voix contre : 0 - procuration contre : 0
- voix abstention : 0 - procuration abstention : 0

Membres ne prenant pas part au vote : 0

3.a. Budget prévisionnel 2022 (pour approbation)

Le conseil d'institut adopte à la majorité absolue des membres présents ou représentés, le budget prévisionnel 2022-2023 :

voix pour:
 voix contre:
 voix abstention:
 12 - procuration pour:
 procuration contre:
 procuration abstention:

Membres ne prenant pas part au vote : 0